

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoins au Maire :

CANESTRARI Véronique - LAPEYRE Alain – LEVARDON Michel – HENRY Christine

Conseillers Municipaux :

RABILLARD Sylvie - SAPLANA Javier - CHAMBOVET Cyrielle - BOYER Marc - GUILLAUME Annie - GREGOIRE Laurent

Procurations :

TARJON Isabelle à CANESTRARI Véronique ; PROPHETE Anne-Laure à HENRY Christine ; JOUFFRE Pierre à LAPEYRE Alain ; AYMARD Jean-Pierre à LEVARDON Michel

Secrétaire de séance :

HENRY Christine

M. le Maire, BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour

- ❖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 février 2017
- ❖ Déplacement temporaire de la salle des mariages et de la salle du Conseil Municipal
- ❖ Autorisation de recrutement pour faire face aux besoins des services
- ❖ Actualisation de l'indice de calcul des indemnités des élus
- ❖ Approbation du compte administratif du budget principal
- ❖ Approbation du compte administratif du budget assainissement
- ❖ Approbation du compte administratif du budget zone artisanale
- ❖ Approbation du compte de gestion du budget principal
- ❖ Approbation du compte de gestion du budget assainissement
- ❖ Approbation du compte de gestion du budget de la zone artisanale
- ❖ Affectation du résultat budget principal
- ❖ Affectation du résultat budget assainissement
- ❖ Vote des 4 taxes
- ❖ Subvention versée au CCAS pour l'exercice 2017
- ❖ Subvention versée au Canal du Comte
- ❖ Subvention versées aux associations locales
- ❖ Acquisition de la Chapelle Notre-Dame des Aubagnans
- ❖ Demande de subvention au titre du plan régional en faveur de la ruralité
- ❖ Vote du budget primitif de la commune pour 2017
- ❖ Vote du budget primitif assainissement pour 2017
- ❖ Convention avec ENEDIS
- ❖ Bail avec TDF
- ❖ Motion relative à la fermeture de l'agence d'exploitation ENEDIS GRDF de Pierrelatte
- ❖ Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 février 2017

M. le Maire demande, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est soumis au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Déplacement temporaire de la salle des mariages et de la salle du Conseil Municipal

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la Mairie, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle salle des mariages et du Conseil, aux normes d'accessibilité, sera aménagée au rez-de-chaussée du bâtiment. L'actuelle salle, durant la durée des travaux, va devoir être utilisée pour y loger les services administratifs. Les séances du Conseil et mariages devront donc être temporairement délocalisés.

Il indique que la salle polyvalente de l'école, située 118 cours du vieux village, pourrait être temporairement affectée à ces événements. Elle remplit toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des mariages et des séances du Conseil.

M. GREGOIRE demande si cette décision empêchera l'école d'utiliser la salle.

M. le Maire indique que non. Ne seront installées en permanence que la Marianne et la photo officielle du Président de la République. Le reste du matériel nécessaire sera stocké sur place (tables, chaises...) et mis en place en fonction des besoins. Tout sera fait pour perturber au minimum le fonctionnement de l'école.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le déplacement de la salle des mariages et du Conseil à la salle polyvalente de l'école à compter du 15 avril 2017 jusqu'à la fin des travaux de la Mairie.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Autorisation de recrutement pour faire face aux besoins des services

Monsieur le Maire indique que La commune recourt ponctuellement à des contrats courts pour le remplacement de fonctionnaires ou contractuels indisponibles ou pour des renforts en période estivale. Actuellement, 3 agents sont en arrêt maladie pour plusieurs semaines, notamment deux aux services techniques, ce qui représente 50% des effectifs du service. Des remplacements sont donc nécessaires. Cette autorisation donnée par le Conseil permettra de ne pas avoir besoin de réunir le Conseil Municipal pour chaque contrat.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour des durées inférieures à 4 mois. Le Maire déterminera les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Actualisation de l'indice de calcul des indemnités des élus

M. le Maire informe le Conseil que le premier janvier 2017, les grilles indiciaires de la fonction publique ont été modifiées. Les indemnités des élus étant basées sur ces montants, celles-ci ont aussi été actualisées.

La délibération qui fixe les indemnités du Maire et des Adjointes de Rochede fait référence à « *l'indice brut terminal 1015* » qui n'existe plus aujourd'hui.

Une nouvelle évolution étant prévue au 1er janvier 2018, M. le Maire propose de modifier la délibération initiale en prenant en référence « *l'indice brut terminal de la fonction publique* » sans autre précision ce qui évitera de devoir délibérer à chaque nouvelle évolution. Il précise qu'il ne s'agit que d'une question de terminologie et qu'il n'y aura pas de conséquences sur les indemnités perçues par les élus.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif du budget principal

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal de l'année 2016.

Elle présente les tableaux de la section de fonctionnement et d'investissement du budget par chapitre et apporte des précisions sur chacun d'entre eux.

Elle indique notamment que le montant des charges à caractère général 2016 est à l'identique de celui de 2015. Cette maîtrise des dépenses est le fruit d'un travail d'équipe entre les élus et le personnel communal. Elle rajoute enfin que pour 2016, la commune a vu son budget diminué de 54 000 € avec la diminution de sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat et l'augmentation du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal).

Elle indique que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 font apparaître le résultat suivant :

En section de fonctionnement :	
Total des dépenses :	1 169 321,39 €
Total des recettes :	1 442 244,66 €
Résultat section de fonctionnement excédent de	272 923,27 €
Résultat antérieur reporté :	200 000,00 €
Résultat de clôture 2016 :	472 923,27 €

En section d'investissement :	
Total des dépenses :	482 756,86 €
Total des recettes :	692 738,46 €
Résultat section d'investissement excédent de	209 981,60 €
Résultat antérieur reporté :	606 102,09 €
Résultat de clôture 2016 :	816 083,69 €

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte administratif présenté par Mme CANESTRARI.

Mme GUILLAUME relève que l'excédent de l'exercice 2016 est équivalent au budget annuel habituellement voté.

Mme CANESTRARI confirme que la commune conserve comme chaque année une importante capacité d'autofinancement et que cela s'explique notamment par la maîtrise des frais de fonctionnement et celle des frais de personnel. Elle ajoute que pour plusieurs projets, budgétés et lancés en 2016, les dépenses ne seront réalisées que sur le budget de 2017, ce qui explique le niveau de l'excédent réalisé. Mme CANESTRARI indique que tous les investissements programmés seront faits sans emprunt.

Le Maire devant se retirer au moment du vote du compte administratif, M. le Maire quitte l'assemblée et cède la présidence de l'assemblée à Mme CANESTRARI, 1ère adjointe.

Mme CANESTRARI soumet au vote le compte administratif exposé précédemment.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des votants

Approbation du compte administratif du budget assainissement

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement de l'année 2016.

Elle présente les tableaux de la section de fonctionnement et d'investissement du budget par chapitre et apporte des précisions sur chacun d'entre eux.

Elle indique que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 font apparaître le résultat suivant :

En section de fonctionnement :	
Total des dépenses :	130 784,58 €
Total des recettes :	113 191,81 €
Résultat section de fonctionnement déficit de :	17 592,77 €
Résultat antérieur reporté :	114 266,48 €
Résultat de clôture 2016 :	96 673,71 €

En section d'investissement :	
Total des dépenses :	107 813,82 €
Total des recettes :	77 050,40 €
Résultat section d'investissement déficit de :	30 763,42 €
Résultat antérieur reporté :	215 024,84 €
Résultat de clôture 2016 :	184 261,42 €

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte administratif présenté par Mme CANESTRARI.

Le Maire devant se retirer au moment du vote du compte administratif, M. le Maire quitte l'assemblée et cède la présidence de l'assemble à Mme CANESTRARI, 1ere adjointe.

Mme CANESTRARI soumet au vote le compte administratif exposé précédemment.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation du compte administratif du budget zone artisanale

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal le compte administratif de la zone artisanale de l'année 2016.

Elle indique que l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 font apparaître le résultat suivant :

En section de fonctionnement :	
Total des dépenses :	- 15 082,08 €
Total des recettes :	0 €
Résultat section de fonctionnement déficit de :	15 082,08 €
Résultat antérieur reporté :	103 011,00 €
Résultat de clôture 2016 :	87 928,92 €

En section d'investissement :	
Total des dépenses :	0 €
Total des recettes :	0 €
Résultat section d'investissement excédent de :	0 €
Résultat antérieur reporté :	2 028,30 €
Résultat de clôture 2016 :	2 028,30 €

Mme CANESTRARI rappelle que, la clôture du budget annexe de la ZA étant effective au 31 décembre 2016, les résultats dégagés de celui-ci seront affectés au budget principal.

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte administratif présenté par Mme CANESTRARI.

Le Maire devant se retirer au moment du vote du compte administratif, M. le Maire quitte l'assemblée et cède la présidence de l'assemble à Mme CANESTRARI, 1ere adjointe.

Mme CANESTRARI soumet au vote le compte administratif exposé précédemment.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation du compte de gestion du budget principal

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal le compte de gestion, dressé par le receveur municipal, reprend les résultats énoncés au point antérieur relatif au vote du compte administratif.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce compte.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion du budget assainissement

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal le compte de gestion, dressé par le receveur municipal, reprend les résultats énoncés au point antérieur relatif au vote du compte administratif.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce compte.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion du budget de la zone artisanale

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal le compte de gestion, dressé par le receveur municipal, reprend les résultats énoncés au point antérieur relatif au vote du compte administratif.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce compte.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat budget principal

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération en date du 02 novembre 2016 la clôture du budget de la zone artisanale au 31 décembre 2016 et l'affectation des résultats de clôture de ce budget sur le budget principal de la commune.

Mme CANESTRARI indique que le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune et du budget de la zone artisanale, font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 560 852,19 €.

M. le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement : 272 923,27 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

En section de fonctionnement : 287 928,92 € au compte 002 « report à nouveau excédentaire ».

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat budget assainissement

Mme CANESTRARI indique que le compte administratif et le compte de gestion de la zone artisanale font apparaître un résultat cumulé de fonctionnement de 96 973,71 €.

M. le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

En section de fonctionnement : 96 673,71 € au compte 002 « report à nouveau excédentaire ».

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Vote des 4 taxes

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, communiqué par les services fiscaux, établit un montant total pour les 4 taxes de 972 693 €.

M. le Maire indique que compte tenu de la bonne santé financière de la commune il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux des taxes sur les ménages et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Il propose donc de les maintenir pour la 16e année consécutive, aux taux suivants :

- Taxe d'habitation : 18,12 %
- Foncier bâti : 18,60 %
- Foncier non bâti : 73,79 %
- CFE : 31,55 %

Il précise qu'il n'est toutefois pas possible de les diminuer compte tenu de la baisse continue des dotations et de l'incertitude qui pèse sur l'avenir des finances des collectivités territoriales. La conjoncture invite à la prudence.

Mme GUILLAUME dit que les impôts locaux continuent toutefois d'augmenter du fait de l'évolution de l'assiette de l'impôt qui n'est pas du ressort de la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Subvention versée au CCAS pour l'exercice 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement au profit du C.C.A.S de Rochegude, pour un montant de 5 725,29 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Subvention versée au Canal du Comte

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement au profit du Canal du Comte de Rochegude, pour un montant de 5 000,00 €.

Il précise que ce montant est inchangé par rapport aux années précédentes. Il rappelle que l'association se charge de l'entretien du canal qui fait partie du patrimoine local et dont une partie est propriété de la commune

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Subvention versées aux associations locales

M. le Maire invite Mme CANESTRARI à présenter au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations locales arrêtées par la commission finances.

Mme CANESTRARI précise que deux associations ont déposé leur dossier après la date limite de dépôt. Cet élément a été pris en compte pour l'attribution des subventions. Ces associations ont vu leur subvention réduite pour cette année.

Mme CANESTRARI précise aussi que plusieurs associations n'ont pas déposé de demande pour 2017. Elle propose néanmoins, pour l'école et l'association planète ado, qu'il soit provisionné une somme afin d'anticiper une éventuelle demande. Elle rappelle que ces associations interviennent dans un domaine essentiel, l'enfance/jeunesse, et qu'il est nécessaire de pouvoir les aider

M. le Maire rappelle qu'il appartient aux associations de se procurer les dossiers de demandes de subventions et de les déposer dans les délais impartis. Si une association ne fait pas de demande, c'est qu'elle n'a pas besoin de subvention. Il indique que les associations ont été prévenues de ces modalités, et notamment lors de la réunion de rentrée des associations. Il appartient aux responsables d'associations de faire le nécessaire s'ils estiment avoir besoin du soutien financier de la commune.

Mme GUILLAUME demande comment va fonctionner la provision évoquée par Mme CANESTRARI.

Mme CANESTRARI précise qu'il s'agit d'acter un accord de principe et de prévoir au budget une somme bien définie à chacune des associations. Par exemple, le même montant que l'an dernier pour l'école et, pour planète ados, un montant qui prend en compte le nombre d'enfants Rochegeudiens scolarisés à Ste Cécile. Ensuite, pour prétendre au versement total ou partiel de leur subvention, ces associations devront présenter au moins un mois avant la date de leur projet, une délibération étant nécessaire, le dossier de demande de subvention complet où apparaîtra leur projet prévisionnel détaillé. Les dossiers seront ensuite étudiés et une subvention attribuée selon les besoins.

Mme CANESTRARI indique qu'il y a de nouvelles associations subventionnées cette année :

- Cœur de défi, une association qui rassemble des Rochegeudiennes et des Uchaliennes et qui a pour objectif de financer leur participation à un Rallye 100% féminin en Afrique à visée humanitaire.
- L'ADAPEI, qui intervient dans le domaine du handicap et qui finance des établissements d'accueil pour les adultes en situation de handicap. Une famille de la commune est concernée par le travail de cette association.

Elle précise qu'une subvention exceptionnelle est provisionnée cette année aux anciens combattants pour un projet lié à la fin du centenaire de la guerre 1914-1918.

M. le Maire invite M. GREGOIRE à donner des précisions sur ce projet au Conseil Municipal.

M. GREGOIRE indique que les anciens combattants de Suze-la-Rousse et Rochegeude vont organiser deux cérémonies pour célébrer la fin du centenaire de la guerre de 1914-1918. Les sommes supplémentaires demandées serviront à louer des costumes pour des enfants, descendants de poilus du village, et à faire venir des chevaux et des cavaliers en tenue d'époque. Il précise que l'association recherche aussi des sponsors pour participer au financement de cet événement.

Mme CANESTRARI informe que la commune ne versera plus de subvention à l'office du tourisme de Suze-la-Rousse. La compétence est désormais intercommunale, la commune ne peut plus le subventionner.

M. le Maire précise que le financement des offices de tourisme se fera au travers de la taxe de séjour mise en place sur le territoire de la CCDSP et par la fiscalité additionnelle.

Mme CANESTRARI informe ensuite qu'en moyenne 25 associations sont subventionnées par la commune chaque année. Elle encourage une fois de plus ces associations à rechercher d'autres sources de financements que seule la subvention de la commune.

Mme GUILLAUME demande si les associations ont fourni leur nombre d'heures bénévoles dont elles bénéficient. Elle indique que le temps donné par les français pour le bénévolat a augmenté de 18% cette année.

Mme CANESTRARI indique que cet élément n'est pas renseigné par les associations. Beaucoup d'entre elles ne communiquent pas tous les éléments demandés, notamment en ce qui concerne le nombre de Rochegeudiens dans l'association. Elle rappelle qu'à l'avenir, le caractère incomplet des demandes sera pris en compte dans l'attribution des subventions. La municipalité reste disponible pour accompagner les associations dans leur démarche.

M. le Maire rappelle que les associations locales sont subventionnées car elles participent à l'économie locale, à l'animation du village... Les associations qui n'ont pas un but d'intérêt général ne demandent pas de subventions. Au total, il y a beaucoup plus de trente associations à Rochegeude, certaines dont on ignore même l'existence.

Mme CANESTRARI regrette que certaines associations présentent des budgets prévisionnels déséquilibrés même après avoir pris en compte la subvention mairie.

Mme GUILLAUME dit que l'on pourrait imposer aux associations un taux minimum d'autofinancement pour pouvoir prétendre à une subvention.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les différentes subventions proposées.

Organismes	Proposition de la commission	Organismes	Proposition de la commission
FoCES	500	Yoga Colombier	150
Foyer de l'Amitié	600	Atelier du Chanteur	450
La Foulée Rochegudienne	500	Mémoire De La Drôme	46
Les Ateliers du Phoenix	500	ANEV	160
Les Amis Du Jazz Traditionnel	400	Don du Sang	150
Animagym	350	Prévention Routière	91
ADAPEI	100	Restaurants du Cœur	100
Caiem Tulette	50	Contribution PREVIGRELE	1 754
GDA Tricastin	40	CŒUR DE DEFI	500
		TOTAL	6 441

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Organismes	Proposition de la commission
Les Pitchouns	350

Le Conseil Municipal a approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions.
Se sont abstenues : CANESTRARI Véronique, CHAMBOVET Cyrielle

Organismes	Proposition de la commission
Anciens combattants	600
Comité des fêtes et animation de Rochegude	11 500
TOTAL	12 100

Le Conseil Municipal a approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.
Se sont abstenues : GREGOIRE Laurent

Organismes	Proposition de la commission
La Boule Joyeuse Rochegudienne	500

Le Conseil Municipal a approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.
Se sont abstenues : AYMARD Jean-Pierre (par procuration)

Acquisition de la Chapelle Notre-Dame des Aubagnans

M. le Maire, rappelle que le 17 janvier 2017, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le principe d'acquisition de la Chapelle des Aubagnans au prix de 30 000 €.

Il présente le plan de bornage divisoire réalisé le 28 mars 2017 qui définit précisément les limites des parcelles à acquérir, pour une superficie totale de 4 750 m².

M. le Maire propose de voter une délibération autorisant formellement cette acquisition sur la base de ces éléments pour l'établissement de l'acte notarié.

M. GREGOIRE demande si les documents et archives dont disposent les propriétaires seront remis à la commune.

M. le Maire répond que les propriétaires ont indiqué que oui.

Il propose donc au Conseil de valider l'acquisition de la parcelle B536, correspondant à la Chapelle Notre-Dame des Aubagnans et des parcelles B532 et B534, pour une superficie totale de 4 750 m², au prix de 30 000 €, de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention au titre du plan régional en faveur de la ruralité

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la région Auvergne-Rhône-Alpes aide les communes rurales dans la réalisation de leurs investissements au titre du plan régional en faveur de la ruralité. Il indique que le projet de restauration de la Chapelle des Aubagnans, pour un montant de 150 000 € HT, rentre dans les critères d'éligibilité de cette subvention.

Il précise que cette subvention ne pourrait pas être obtenue par un particulier.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention à ce titre auprès de la Région.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif de la commune pour 2017

Mme CANESTRARI présente le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017. Elle détaille le contenu de chaque chapitre.

Sur le budget fonctionnement-Mme CANESTRARI précise que la maîtrise des dépenses se poursuit et que la commune continue sur la voie du désendettement. Elle conserve une bonne capacité d'autofinancement qui lui permet de continuer à investir sans emprunter. Les ratios de structure qui estiment sa situation financière sont tous en dessous des seuils d'alerte. La situation financière est saine et permet de continuer à favoriser l'investissement avec un budget établi sur 4 axes prioritaire : l'éducation/la jeunesse, le patrimoine, les voiries et la sécurité

Elle rappelle aussi que la participation des collectivités au désendettement de l'Etat a entraîné une diminution du budget communal de 54 000 € en 2016. Au total, ces évolutions ont fait perdre à Rochebroude 105 000 € depuis 2014. Elles sont difficiles à supporter pour beaucoup de communes.

Mme GUILLAUME indique que les conséquences de ces difficultés dépendent de la gestion des communes.

Mme CANESTRARI indique que la situation financière saine de Rochebroude, liée à une gestion rigoureuse, a effectivement permis d'absorber ce choc. La collectivité a pris l'option depuis plusieurs années, de prioriser ses choix et de facto ses dépenses pour anticiper les difficultés.

A propos des projets pour 2017, M. le Maire évoque la poursuite de l'aménagement du cœur du village. Il fait part au Conseil Municipal des bons retours qu'il reçoit de la part des administrés, notamment suite à la mise en sens unique du cours de l'Apparent. Il rappelle que ce n'est qu'une phase de test en attendant des travaux plus importants dans les années à venir.

M. GREGOIRE fait part de son inquiétude de ce sens de circulation pour les commerces.

M. le Maire indique que les commerces du Cours sont plutôt satisfaits. L'accès à leurs établissements est amélioré tout comme le stationnement et la circulation.

M. GREGOIRE regrette que ce sens unique détourne les gens du cœur du village et donc des commerces, notamment pour les gens qui viennent de Sainte-Cécile.

M. le Maire indique que les études réalisées sur la circulation dans la commune ont montré que l'essentiel du flux était sur un axe Bollène/Orange. Le nouveau sens de circulation oblige au contraire tout le monde à passer devant les commerces.

M. GREGOIRE relève que s'il est annoncé qu'il s'agit d'une phase de test, dans la réalité les aménagements réalisés en haut du cours rendent le croisement des véhicules complexes, notamment des poids-lourds, et qu'on ne pourra pas revenir sur ce sens unique.

M. le Maire rappelle que le rétrécissement en haut du cours a été réalisé pour casser la vitesse à l'approche du croisement et que la rue devait être de toute façon interdite aux poids lourds dans le sens de la montée. Il a d'ailleurs été constaté une diminution de la vitesse depuis la réalisation des travaux.

Mme HENRY dit que le stop en haut de l'Avenue des Côtes du Rhône est une bonne chose.

M. le Maire précise que le stop doit être respecté. Malgré le sens unique du cours de l'Apparent, des véhicules peuvent venir de la gauche depuis les stationnements ou la rue Marc Bonnefoy.

M. LAPEYRE précise que ce stop oblige les véhicules qui viennent de l'avenue à laisser s'engager ceux qui viennent de gauche, ce qui facilite la circulation.

Pour revenir au budget, Mme CANESTRARI rappelle que l'ensemble du projet aménagement du cœur du village, réalisé sans emprunt, est d'ores et déjà provisionné en totalité au BP et qu'une subvention de 100 000 euros pour les travaux mairie vient d'être accordée au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des budgets ont fait l'objet d'un examen chapitre par chapitre en commission des finances. Il propose d'approuver le budget primitif de la commune comme suit :

Fonctionnement :			
Dépenses :	1 626 432,92 €	Recettes :	1 626 432,92 €
Investissement :			
Dépenses :	1 829 426,70 €	Recettes :	1 829 426,70 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif assainissement pour 2017

Mme CANESTRARI présente le projet de budget primitif du budget assainissement pour l'exercice 2017. Elle détaille le contenu de chaque chapitre.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la redevance assainissement ne sera pas augmentée en 2017.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des budgets ont fait l'objet d'un examen chapitre par chapitre en commission des finances. Il propose d'approuver le budget primitif de la commune comme suit :

Fonctionnement :			
Dépenses :	230 679,71 €	Recettes :	230 679,71 €
Investissement :			
Dépenses :	299 005.13 €	Recettes :	299 005.13 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Convention avec ENEDIS

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques situées sur la RD8, ENEDIS (ex-ERDF) propose la signature avec la commune d'une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un nouveau poste de distribution publique. Ce projet est la poursuite de l'enfouissement réalisé dans les années 1990 qui avait été arrêté par ERDF faute de financement de leur côté.

Le projet prévoit l'implantation d'un poste de transformation et de ses accessoires sur la parcelle L75, située rue Marc Bonnefoy (derrière la Mairie). Les dimensions de l'ouvrage seront de 2,8 m sur 2,3 m.

La mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée indéterminée. ENEDIS construira le poste et se chargera de sa maintenance.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Bail avec TDF

M. le Maire rappelle les problèmes de réseau mobile à Rochegude et de la présence de zones blanches dans le village. La municipalité a fait part de ces difficultés aux services compétents afin de trouver des solutions.

Suite à cette démarche, TDF (TéléDiffusion France), entreprise spécialisée dans la diffusion numérique et audiovisuelle, a contacté la commune pour faire part de son intérêt pour la mise en place d'un dispositif de renforcement des réseaux de téléphonie mobile. Elle propose de louer 160 m² de la parcelle L275, située route de Mondragon (à proximité du Paintball), en prévision de l'implantation d'un pylône.

Le projet de bail prévoit une durée de location de 12 ans et un loyer annuel composé d'une part fixe de 250 € et d'une part variable de 1 500 € par opérateur installé.

Ce pylône doit permettre de couvrir tout le territoire communal ainsi que certains quartiers des communes voisines. M. le Maire précise toutefois que tous les opérateurs ne vont pas installer un émetteur à Rochegude dans l'immédiat.

M. GREGOIRE demande quelle sera la hauteur du pylône.

M. le Maire indique qu'il doit y avoir 5 mètres par opérateur. La hauteur totale n'a pas été précisée, mais devrait être entre 20 et 25 mètres.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Motion relative à la fermeture de l'agence d'exploitation ENEDIS GRDF de Pierrelatte

Monsieur le Maire fait part du projet de réorganisation des activités d'interventions Electricité par ENEDIS qui prévoit la fermeture du site de travail de Pierrelatte.

Il fait lecture de la lettre transmise par les syndicats à ce sujet.

Considérant que ce projet va créer des discriminations sur les conditions de fournitures et d'acheminement de l'Electricité, des inégalités de traitement entre usagers urbains et ruraux, une diminution des emplois sur le département, il propose au Conseil Municipal de voter une motion pour s'opposer à la fermeture de l'agence d'exploitation ENEDIS-GRDF de Pierrelatte.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- **DIA**

M. le Maire donne lecture des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis le dernier Conseil Municipal. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : L 787, L1046, L1603 et L1617

- **Commerces**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'inauguration, le vendredi 13 avril 2017, de l'épicerie du Cours de l'Apparent.

Il annonce aussi le déménagement de l'entreprise Valrhodania, géré par un Rochegudien, à Bollène. Elle était située auparavant à Orange. L'inauguration aura lieu du 12 au 15 avril 2017.

- **Motion relative à la Pétition « Sauvons les communes rurales »**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'initiative « *Sauvons les communes rurales – Pour l'intercommunalité choisie ; contre l'intercommunalité imposée par l'Etat ; non à la disparition des communes rurales* ». Une pétition a été lancée sur le site change.org. Elle vise à défendre les communes rurales et le libre choix des compétences intercommunales par les communes membres. Il précise que la pétition est apolitique et issue d'une démarche de l'association des Maires ruraux de France. Elle sera adressée aux Présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

M. le Maire fait lecture de la motion.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Didier BESNIER